

---

Constat du commissaire enquêteur :

*La notification aux propriétaires, nu propriétaires, usufruitiers concernés par le périmètre de la ZAC a été réalisée conformément aux dispositions de l'article R 131-6 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et de l'article 7 de l'Arrêté Préfectoral du 09/08/2019 ; c'est-à-dire en recommandé avec avis de réception.*

*Comme le révèle le tableau précédent, tous les destinataires, hormis Mme Marie Mauler, ont réceptionné les courriers de notification entre 8 et 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête parcellaire.*

*Tous les propriétaires, nu propriétaires, usufruitiers ont pu bénéficier des 21 jours calendaires d'ouverture de l'enquête à la consultation publique, et de là même ont disposé d'une durée supérieure à la durée minimum pouvant être fixée pour une enquête parcellaire ; soit 15 jours (Cf Code de l'Expropriation Article R 131-4).*

## **2.4 Composition du dossier présenté au public pour l'enquête parcellaire**

Le dossier d'enquête concernant l'enquête parcellaire, intégré dans un document global comprenant les pièces pour l'enquête conjointe préalable à DUP, contenait:

➤ **Les pièces élémentaires pour l'enquête parcellaire :**

- **Plan parcellaire (sous dossier B)** faisant apparaître pour chaque parcelle ou partie de parcelle concernée par la ZAC le nom des propriétaires et la contenance,

- **Etat parcellaire (sous dossier B)** tableau répertoriant les propriétaires des terrains concernés, la nature du terrain, la superficie totale des parcelles et la surface à acquérir,
  - **Deux plans « Procès-verbal d'arpentage » au 1/1000<sup>ème</sup>** pour les parcelles partiellement comprises dans le périmètre de la ZAC ; à savoir cadastrées section 14 n° 77et 78, cadastrées section 5 n° 1, 2, 3, 17,
- **Selon dispositions de l'article 7 de l'Arrêté Préfectoral du 09/08/2019 :**
- Les copies des lettres de notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et les copies des avis de réception correspondants,

En sus :

- **L'Arrêté Préfectoral du 09/08/2019** portant ouverture d'une enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique de la ZAC Dorfsmatten et d'une enquête parcellaire conjointe à Beblenheim (Pièce jointe 2).
  - **L'Avis d'enquête publique** préalable à déclaration d'utilité publique portant sur le projet d'aménagement d'une Zone d'Aménagement Concerté ZAC Dorfsmatten et d'enquête parcellaire à Beblenheim du 12 septembre 2019 au 2 octobre 2019 inclus (Pièce jointe 3).
  - **Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal** de la commune de Beblenheim de la séance du 26/06/2019 (b ZAC : Demande au préfet d'engager l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes préalable DUP et parcellaire).
- **Un registre coté et paraphé par M. le Maire de Beblenheim.**

Appréciation du commissaire enquêteur :

*Le dossier contient les pièces définies par l'article R 131-3 du Code de l'Expropriation et par l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 9 août 2019.*

*Le tableau Etat parcellaire et les plans « Procès-verbal d'arpentage » apporte des indications /précisions sur la superficie des emprises du périmètre de la ZAC.*

## **2.5 Enquête parcellaire proprement dite**

### **2.5.1 Dates et siège de l'enquête parcellaire**

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 21 jours consécutifs, du jeudi 12 septembre 2019 au mercredi 2 octobre 2019.

Les pièces du dossier d'enquête parcellaire ainsi que le registre correspondant ont été tenus à disposition du public sur toute cette période aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Beblenheim soit :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h,
- et de plus lors des permanences du commissaire enquêteur planifiées hors de cette plage horaire.

En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 9 août 2019 (pièce jointe 2), le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en assurant quatre permanences à la mairie de Beblenheim aux dates et heures suivantes :

- Le vendredi 13 septembre 2019 de 17h00 à 19h00,
- Le jeudi 19 septembre 2019 de 17h00 à 19h00.
- Le jeudi 26 septembre 2019 de 10h00 à 12h00.
- Le mercredi 2 octobre de 17h00 à 19h00.

Pendant la même période, le public a pu consulter le dossier et déposer des observations en accédant aux rubriques et adresse de messagerie électronique mises en œuvre pour cette enquête publique sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin (Le dossier d'enquête a été mis en ligne sur le site internet de la préfecture à compter du 12 septembre 2019).

### **2.5.2 Climat de l'enquête parcellaire**

Cette enquête parcellaire conjointe à l'enquête publique préalable à Déclaration d'Utilité Publique du projet de réalisation de la ZAC Dorfmatten s'est déroulée sereinement.

### **2.5.3 Clôture de l'enquête parcellaire**

Conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (art. R 112-22 et R 131-9) et à l'article 8 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 09/08/2019, le registre d'enquête parcellaire a été clos et signé le 2 octobre 2019 par M. G Wentzel (maire de Beblenheim).

## **3 OBSERVATIONS DU PUBLIC**

### **3.1 Analyse comptable**

M. Arnaud Mauler a déposé un document par voie numérique à l'adresse courriel dédiée à l'enquête à la préfecture du Haut-Rhin le 26 septembre 2019.

M. Daniel Essel a déposé une lettre en mairie de Beblenheim le 27 septembre 2019.

Aucune observation manuscrite n'a été consignée sur le registre d'enquête parcellaire.

### **3.2 Analyse des propositions de modification d'emprise du projet**

Les deux observations concernent des demandes de modification du périmètre de la ZAC et plus particulièrement d'une réduction de sa superficie.

La présentation et l'analyse des éléments précédemment exposés viennent clore le présent procès-verbal.

Fait à Eguisheim le 28 octobre 2019

Le commissaire enquêteur

Jean-Claude Moutenet

